

RASSEMBLEMENT U7, U8, U9

SPORTING CLUB MONTREDON BONNEVEINE



REGLEMENT DU PLATEAU

PLAISIR DU JEU - FAIR PLAY - RESPECT DES ARBITRES

POINTS DE REGLEMENT IMPORTANTS DE NOTRE RASSEMBLEMENT :

- Règlement FFF du jeu à 5 joueurs
- Les équipes devront être composées uniquement de joueurs de leur catégorie d'âge.
- 5 joueurs + 3 remplaçants et 2 éducateurs uniquement sur le terrain.
- La durée des matchs sera de 10 mn.
- Changement de joueurs sans arrêt de jeu mais dans l'esprit.
- Frappe directe aux buts lors de la mise en jeu non autorisée.
- But du gardien de but lors de son dégagement refusé.
- Aucun classement ne sera établi et les récompenses seront identiques pour tous les participants afin de respecter les directives de la F.F.F. Cependant les résultats des matchs seront affichés régulièrement.
- Les arbitres des matchs seront composés d'officiels, de joueurs U15, U17, U19 et de dirigeants du SCMB.

1. Organisateur et lieu de la manifestation Cette manifestation est sous la responsabilité du SPORTING CLUB MONTREDON BONNEVEINE et se déroulera sur le stade Antoine TERRADES de Bonneveine, 1 place Bonnefon, 13008 Marseille. Le premier match débutera à 9 heures.

2. Nombre d'équipes participantes:

Catégories	Équipes par groupe
U7	16 équipes (2 groupes de 8)
U8	16 équipes (2 groupes de 8)
U9	16 équipes (2 groupes de 8)

3. Comité directeur: La veille du Rassemblement, le SCMB désignera un Comité Directeur qui sera composé de trois de ses membres. Il sera présent du début à la fin de la manifestation, sera responsable de son déroulement et aura la compétence pour régler litiges, réclamations et cas non prévus au règlement. Il pourra faire appel à toute personne jugée utile, afin de statuer en toute connaissance de cause. Ses décisions seront sans appel et applicables immédiatement.

4. Joueurs et encadrement des équipes: Les équipes seront encadrées par 2 dirigeants maximum, et seront composées indifféremment de filles ou garçons. Un joueur ou joueuse (y compris les gardiens de but) ne pourra jouer que pour une seule équipe. Les joueurs ou joueuses de catégorie d'âge inférieure seront tolérés sous la responsabilité du dirigeant. Joueurs, joueuses et dirigeants présenteront une licence FFF valide à la date de la compétition. Les licences seront consultables à tout moment. Réserves ou demandes d'informations, seront à formuler, à la table de marque. Les dirigeants mineurs seront acceptés mais devront avoir 15 ans minimum et être titulaire d'une licence FFF de joueur. Le Comité Directeur du tournoi a tout pouvoir pour statuer, ses décisions seront sans appel et applicables immédiatement.

5. Arbitrage: Tous les matchs seront dirigés par des arbitres désignés par le SCMB, gérés par la table officielle, et leurs décisions seront sans appel.

6. Réclamations et appels: Les réclamations seront adressées au comité directeur, avant le début du tour suivant, par l'intermédiaire de la table de marque. Aucune contestation des décisions des arbitres ne sera recevable. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés sans appel par le Comité Directeur y compris les cas de discipline ou d'incivilité tant sur les terrains que dans l'enceinte du stade.

7. Discipline et incivilité: Le SCMB se réserve le droit d'informer Le District de Provence en cas de conduite antisportive d'un joueur ou dirigeant.

8. Assurances: Chaque équipe est responsable de contracter une couverture d'assurance appropriée pour ses joueurs. Le SCMB décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident de quelque nature que ce soit.

9. Droits à l'image: Les participants acceptent sans restriction l'utilisation par le SCMB de toutes images les concernant.

10 Report et annulation: En cas d'intempéries ou tout autre impondérable, le SCMB se réserve le droit d'annuler la compétition ou de la reporter à une date ultérieure. En cas de report les équipes engagées seront automatiquement réengagées.

LE COMITE DIRECTEUR DU SCMB

